



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9595
9 janvier 1970
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 6 JANVIER 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement, et suite à ma lettre No 9731 du 31 décembre 1969 (S/9586), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Le 17 décembre 1969, vers 11 h 50, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Cai Vang ont tiré sept obus de canon sur le village khmer de Tabol, commune de Cheang Dek, district de Kompong Trabèk, en Frey Veng.

L'explosion de ces obus a tué sur place une femme nommée Prak Neang Vann et blessé grièvement quatre villageois nommés : Ne Kien, Peou Yun, Yay Touch et Loung Oun.

Au cours de leur évacuation sur l'infirmerie de Kompong Trabèk, le nommé Loung Oun a succombé à ses blessures vers 13 h 40.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique et indignée contre ces tirs délibérés effectués par les forces américano-sud-vietnamiennes, causant des victimes parmi les paisibles et innocents habitants cambodgiens. Il a exigé que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prenne des mesures immédiates pour les indemniser équitablement et mettre un terme à ces continuelles et intolérables agressions contre un pays neutre et pacifique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH